

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi 6 décembre 2023, à 17 h**, à la salle de conférence 258 et par vidéo-conférence, sur la plate-forme Microsoft Office 365 « TEAMS ».

Sont présents[es], mesdames et messieurs :

Bélaïr, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien–secrétaire d'assemblée
Charbonneau, Dominic, représentant du personnel enseignant
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien
Larrivée, Charlie, représentante des élèves
Leblanc, Jessica, représentante du personnel enseignant
Lefebvre, Andrew, représentant des élèves
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant

Sont absents[es], mesdames et messieurs :

Bisaillon, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Dulude, Noeimy, représentante des groupes socio-économiques
Lamontagne, Gina, représentante du personnel enseignant
Rowden, Carole, représentante du personnel enseignant
Vanicatte, Lionel, représentant du personnel enseignant

Sont également présent[e], madame et monsieur :

Arbour, Yanik, directrice adjointe
Bérubé, Carl, directeur

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 00.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Carl Bérubé fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

CET 23-24-12-01

Madame Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 25 octobre 2023

Monsieur Bérubé présente le procès-verbal de la séance tenue le 25 octobre 2023.

CET 23-24-12-02

Le procès-verbal est jugé conforme. Monsieur Dominic Charbonneau propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2023.

Suivi au procès-verbal :

12.4 Offensive construction

Monsieur Bérubé explique que le gouvernement lance une offensive de formation en construction visant à former de la main-d'œuvre pour qu'elle occupe des métiers en forte demande sur les chantiers comme charpentier-menuisier, opérateur de pelles, opérateur d'équipement lourd, ferblantier, frigoriste, électricien et tuyauteur.

***Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe***

Dans le cadre de cette offensive, l'EPSH offrira la nouvelle formation courte en charpenterie-menuiserie menant à une attestation d'études professionnelles (AEP), d'une durée de 705 heures. Il est prévu d'offrir cette formation dès janvier pour quatre cohortes d'élèves pour un total de 88 élèves. Puisque nos ateliers dédiés au domaine de la construction sont déjà utilisés à pleine capacité, des démarches sont en cours pour louer de nouveaux espaces à cette fin.

4.0 Période de question du public

Aucun public n'est présent à cette séance.

5.0 Correspondance

Aucune correspondance reçue.

6.0 Projet éducatif 2023-2027 (adoption)

Madame Yanik Arbour présente la version finale du projet éducatif 2023-2027. Le projet éducatif est le résultat des consultations faites l'an dernier et cette année auprès du personnel enseignant, du personnel professionnel, du personnel de soutien, des élèves, des représentants des entreprises, des représentants du milieu socio-économiques et des membres du conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le projet éducatif après analyse de son milieu et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit la période de réalisation du projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

CET 23-24-12-03

Il est proposé par monsieur René Pedneault et unanimement résolu d'adopter le projet éducatif 2023-2027.

7.0 Plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école 2023-2024 modifié (adoption)

Madame Arbour explique que des changements ont été apportés au plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école qui inclut maintenant les recours possibles et la procédure à suivre en situation de violence à caractère sexuel.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit qu'une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel;

CET 23-24-12-04

Il est proposé par monsieur Éric Trudeau et unanimement résolu d'adopter le plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école 2023-2024 modifié.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

8.0 Situation budgétaire

8.1 Portrait de clientèle 2023-2024

Monsieur Bérubé mentionne une légère hausse au regard de la prévision de clientèle pour l'année en cours, passant de 1125 à 1140 élèves équivalents temps plein (ETP) entre le budget initial et le budget révisé.

8.2 Budget révisé 2023-2024 (adoption)

Monsieur Bérubé présente le budget révisé et mentionne que les allocations et dépenses à venir en lien avec la nouvelle AEP Charpenterie-menuiserie ne sont pas incluses dans celui-ci.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le budget proposé doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

CET 23-24-12-05

Il est proposé par madame Amélie Loranger et unanimement résolu d'adopter le budget révisé 2023-2024.

9.0 Règlements du centre 2023-2024 modifiés (approbation)

Madame Arbour présente les règlements du centre 2023-2024 modifiés et apporte des précisions sur la procédure de gestion des plaintes et révision d'une décision concernant un élève présentée au point 1.23.

Monsieur Éric Trudeau demande si la personne qui dépose une plainte peut être accompagnée par une personne neutre qui agit à titre de témoin, ce qui est confirmé par Monsieur Bérubé.

Madame Charlie Larrivée demande si les droits des élèves seront ajoutés au Guide de l'élève, tel qu'il avait été évoqué lors d'une séance précédente. Madame Arbour confirme que le travail est en cours afin que le tout soit intégré dans la version du Guide de l'élève pour l'année 2024-2025.

Pour les règlements spécifiques à chaque programme, madame Arbour explique qu'ils ont été modifiés en raison de la nouvelle directive du ministre de l'Éducation pour l'utilisation des appareils mobiles.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve les règles de fonctionnement du centre;

CONSIDÉRANT QUE la directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires;

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

CET 23-24-12-06

Il est proposé par monsieur René Pedneault et unanimement résolu d'approuver les règlements du centre 2023-2024 modifiés.

10.0

Acte d'établissement (consultation)

Monsieur Bérubé explique qu'un nouvel immeuble sera requis pour le déploiement de l'AEP Charpenterie-menuiserie et qui pourrait également servir à d'autres besoins de formation. Des démarches sont en cours pour la signature d'un bail à cette fin. Au terme de ces démarches, un nouvel immeuble sera ajouté à l'acte d'établissement de l'EPSH. Les membres accueillent favorablement cette nouvelle et monsieur Jonathan Bélaïr mentionne qu'il est intéressant d'avoir un nouveau lieu de formation, afin de ne pas restreindre l'offre de services actuelle, notamment en ce qui a trait aux perfectionnements et autres activités de formation continue.

11.0

Informations

11.1

Calendrier scolaire 2024-2025 – version modifiée

Monsieur Bérubé confirme que la journée pédagogique du mois de mai est déplacée du 9 au 2 mai 2024.

11.2

Autres informations

Il n'y a aucune autre information.

12.0

Levée de l'assemblée

CET 23-24-12-07

Monsieur Lionel Vanicatte propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 17 h 56.

Le président,



Stéphane Brennan

Le directeur,



Carl Bérubé